

KROLL, John A. Boulder, *Closure in International Politics. The Impact of Strategy, Blocs, and Empire*. Westview Press, Coll. « The Political Economy of Global Interdependence », 1995, 289 p.

Jean-François Thibault

Volume 27, Number 4, 1996

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/703671ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/703671ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Thibault, J.-F. (1996). Review of [KROLL, John A. Boulder, *Closure in International Politics. The Impact of Strategy, Blocs, and Empire*. Westview Press, Coll. « The Political Economy of Global Interdependence », 1995, 289 p.] *Études internationales*, 27(4), 895–900. <https://doi.org/10.7202/703671ar>

dans leur grenier au crépuscule, il serait bon de méditer le mot d'Alain, concluant chacun de ses cours de philosophie : « *Et n'oubliez jamais ceci, le concept de chien ne mord pas* ». La nation et le nationalisme non plus. Peut-être les nationalistes.

Martin PAQUET

Collège universitaire Glendon
Université York, Toronto

**Closure in International Politics.
The Impact of Strategy, Blocs,
and Empire.**

KROLL, John A. Boulder, Westview Press, Coll. « *The Political Economy of Global Interdependence* », 1995, 289 p.

D'un point de vue historique, l'actualité des relations économiques internationales semble continuellement osciller entre deux horizons en apparence antinomiques : celui d'un système commercial marqué par l'interdépendance et par le libre-échange et celui d'un système commercial marqué au contraire par le protectionnisme et par l'autarcie. Au cœur de cette antinomie, une problématique analytique (l'anarchie) et un objet substantif (la coopération) qui tous deux sont au cœur des débats ayant animé l'activité théorique en économie politique internationale depuis plus de 15 ans. C'est dans cette perspective que s'inscrit cet ouvrage de John A. Kroll dont l'objectif consiste à développer, alors même que la période actuelle (apparente crise du multilatéralisme, montée du régionalisme, résurgence du protectionnisme ...) semble encore une fois nous placer devant un tel dilemme, une meilleure compréhension des forces politiques « cachées » derrière les

phénomènes de « fermeture » ou de « clôture » économiques.

Le principal problème auquel est confrontée l'activité théorique survient, selon Kroll, lorsque vient le moment d'établir la relation existante entre le comportement d'un État et la stabilité d'un système de libre-échange. Trop souvent les analyses reposent sur la prémisse selon laquelle les résultats refléteront nécessairement les politiques ; c'est-à-dire que le libre-échange dépendrait ici essentiellement de la volonté des États et que son déclin devrait en conséquence leur être imputé. Pour Kroll, les analyses en terme de polarité ou d'hégémonie ainsi que les analyses mettant en évidence l'importance des sources domestiques ne parviendraient pas véritablement à articuler des explications convaincantes. Il souligne à cet égard la fragilité des thèses sur la puissance (tout particulièrement celles de R.O. Keohane et de J. Conybeare) ou encore celles sur l'influence des groupes d'intérêts (celle de R. Rogowski et de P. Gourevitch) qui toutes offrent des explications incomplètes reposant souvent sur des hypothèses *ad hoc* contenues hors de la théorie ou du modèle.

Pour Kroll, l'histoire du libre-échange et le problème de la coopération économique internationale sont beaucoup plus complexes et nécessitent une meilleure compréhension théorique des phénomènes de fermeture économique. Ainsi, développe-t-il, dans la première partie du livre (chap. 2, 3 et 4), une explication fondée sur la théorie des jeux et plus spécifiquement sur le « dilemme du prisonnier » dans lequel se trouve-

raient inévitablement placées les principales puissances commerciales. L'objectif de Kroll est ici de construire une théorie « de l'interaction stratégique des intérêts nationaux » permettant de mettre en évidence que le choix par un État d'une politique commerciale particulière peut avoir des effets importants sur le maintien ou le déclin d'un système économique international axé sur le libre-échange.

Kroll distingue tout d'abord les États économiquement faibles des États économiquement forts qui bénéficient d'un effet de marché important leur permettant éventuellement de jouer sur les prix. Selon Kroll, ces États forts (les seuls qui le préoccupent ici) se trouveraient dans un dilemme du prisonnier et, forcés par la compétition internationale, devraient nécessairement faire un choix entre libre-échange et clôture économique en réponse à la modification des termes de l'échange avec les autres États.

Ainsi, même si les relations de puissance entre les États restent stables, une modification de la politique commerciale d'un État peut altérer la structure des échanges internationaux auxquels celui-ci est confronté, influençant de ce fait le *payoff* reçu et exerçant une pression sur sa décision de poursuivre ou d'abandonner le libre-échange. La stabilité du système économique international (l'équilibre du dilemme) serait ainsi fonction de ce *payoff* final et le déclin du libre-échange serait pour sa part directement fonction de la matrice formée par le *payoff* du commerce international ainsi que par les politiques suivies par les États forts participant à ce système.

Si le résultat (ici le libre-échange) est le produit du calcul intéressé des États, encore faut-il que ceux-ci soient en mesure de déterminer où est leur intérêt. Pour Kroll, une dévotion absolue envers le libre-échange serait certainement aussi dangereuse pour la stabilité d'un tel ordre économique qu'une tendance soutenue au protectionnisme généralisé (p. 114). Face à un État qui ferait défection dans son soutien au libre-échange et qui déstabiliserait ainsi l'ensemble de la structure de l'échange international, la réponse d'un autre État devrait, selon Kroll, être proportionnelle et essentiellement viser à restaurer et à maintenir l'équilibre original des termes de l'échange (p. 152); cela, bien entendu, en dépit du déclin du commerce lui-même qu'entraîneraient selon toute vraisemblance de telles réactions stratégiques. En plus d'une telle discrimination contingente (*contingent discrimination*), la recette permettant d'atteindre la stabilité d'un tel ordre économique international fondé sur le libre-échange devrait aussi réunir deux autres conditions. Ensemble, ces trois conditions constituent les variables dépendantes de Kroll; elles seraient nécessaires pour qu'un système économique international fondé sur le libre-échange soit stable, mais elles ne sont cependant pas suffisantes.

Premièrement, il faut qu'existent des liens systémiques (*systemic binding*) dont la fonction consiste à « assurer » chacun des participants que les gains du libre-échange seront plus importants que les gains potentiels que pourrait obtenir un État en fermant son commerce. Aussi est-il important pour un État de poursuivre des politiques commerciales affirmant son engage-

ment envers le libre-échange et limitant ses possibilités de défection conjoncturelles. Selon Kroll, de tels liens sont nécessaires car lorsqu'ils diminuent, les coûts liés à une plus grande fermeture économique décroissent et les tentations d'adopter de telles politiques augmentent. Deuxièmement, il faut à tout prix éviter les jeux finis (*end games*) qui, en fixant la durée temporelle d'un accord, d'un traité ou d'une politique quelconque ou encore en développant des marchés secondaires, incitent les autres États commerciaux à adopter un comportement égoïste et quelque fois prédateur. S'appuyant sur la métaphore d'une tarte, Kroll suggère l'idée qui consiste à distinguer entre un marché en continuelle expansion (jeux infinis) et un marché fixe qu'il s'agit de se partager (jeux finis). La logique derrière ces jeux finis ne consiste plus simplement, selon l'expression utilisée par Richard Rosecrance, à avoir accès à un marché, mais bien plutôt à le contrôler. Pour Kroll, le fait de développer des politiques commerciales évitant ces jeux finis tend à augmenter les coûts liés à la fermeture économique et à réduire ceux liés au libre-échange.

Après avoir rigoureusement développé son cadre d'analyse, Kroll consacre la seconde partie de son livre à tester la validité de cette proposition relative au type de politique commerciale nécessaire pour préserver un ordre économique international fondé sur le libre-échange. L'hypothèse est ici que les causes profondes du déclin du libre-échange à la fin du 19^e siècle doivent être recherchées du côté des politiques commerciales des principaux États ; lesquelles poli-

tiques se seraient considérablement éloignées des trois conditions nécessaires identifiées par Kroll.

Ainsi l'auteur brosse, dans le chapitre 5, un tableau de la montée et du déclin du libre-échange au 19^e siècle et réfute, ce faisant, les arguments affirmant qu'un changement – c'est-à-dire l'abandon du libre-échange dont témoignent selon Kroll le ralentissement du taux de croissance du commerce international, l'augmentation des mesures tarifaires, la réémergence du colonialisme et l'expansion des empires – n'aurait pas eu lieu durant les années 1880. Kroll analyse ensuite, et de façon tout à fait remarquable, l'évolution historique des politiques commerciales britannique (chap. 6) et allemande (chap. 7) durant la seconde moitié du siècle et constate une correspondance entre le déclin des politiques commerciales nécessaires à la stabilité d'un ordre économique fondé sur le libre-échange et l'émergence d'un mouvement orienté vers une plus grande fermeture économique.

Sur l'ensemble de cette période (1860-1900), les politiques commerciales adoptées par l'Angleterre auraient, selon Kroll, été aussi importantes pour la stabilité du système de libre-échange (1860-1870) que pour l'instabilité grandissante de ce système à partir du milieu des années 1870. Durant cette seconde phase, l'Angleterre aurait agi non comme une puissance hégémonique en déclin confrontée à ce que Arthur Stein caractérisait comme l'insoluble dilemme de la puissance hégémonique. Bien au contraire le comportement de l'Angleterre, comme celui de ses principaux concurrents d'ailleurs, aurait été éminem-

ment stratégique et aurait essentiellement reposé (contrairement à celui de ses concurrents cette fois) sur son regain d'intérêt envers l'empire dont la superficie augmente de 46 % durant les dernières années du siècle. Cet empire en pleine expansion se sera en effet offert comme une réponse aux transformations de l'environnement commercial, servant en quelque sorte de substitut stratégique à l'imposition de mesures tarifaires en permettant à l'Angleterre d'élargir son marché, de maintenir ses revenus et, partant, sa part du commerce international.

À l'instar des politiques commerciales de l'Angleterre, celles de l'Allemagne – qui avait poursuivi dans le cadre du *Zollverein* une politique économique unifiée entre 1818 et 1870 – contribueront autant à la stabilité du système de libre-échange au milieu du siècle, qu'à son érosion à partir de la fin des années 1870. Si durant cette seconde phase (à partir de 1884) l'Allemagne travaillera effectivement à construire un empire, sa réaction à l'érosion du système de libre-échange consistera fondamentalement à fermer, par l'intermédiaire de diverses mesures protectionnistes, son marché intérieur. Dans ces circonstances, si l'Allemagne agissait en partie, selon une thèse répandue, pour des raisons de politique intérieure, l'importance des facteurs internationaux (la préservation de sa part de marché) constitue selon Kroll une explication plus convaincante de son comportement stratégique. Pour Kroll, l'Allemagne réagissait fondamentalement aux changements survenus dans la politique commerciale de ses principaux partenaires (p. 209).

Dans l'un comme dans l'autre cas, la question n'est pas tant d'avoir abandonné le libre-échange que d'avoir diminué (sans même en prendre conscience [p. 259]) dans le cadre de leurs politiques commerciales, les éléments (liens systémiques, discrimination contingente et évitement des jeux finis) qui faisaient du libre-échange un objectif leur permettant de maximiser d'une manière plus satisfaisante leurs intérêts nationaux respectifs. À cet égard, Kroll note les difficultés éprouvées par l'Angleterre comme par l'Allemagne à développer des mesures de discrimination contingente. Plus précisément, face à l'augmentation des défections au libre-échange, ni l'Angleterre ni l'Allemagne n'accepteront de formuler des mesures de représailles qui auraient permis de dissuader les États et de préserver le système de libre-échange. Kroll note par ailleurs que même la simple préservation du statu quo exige des mesures permettant de l'appliquer (p. 271). Dans ces circonstances, les divers processus de fermeture économique qui conduiront à la diminution (et non pas à la disparition pure et simple) du libre-échange à la fin du 19^e siècle devenaient, dans une perspective d'interaction stratégique, une solution pour ainsi dire mieux appropriée à la préservation des intérêts nationaux de l'Angleterre et de l'Allemagne.

L'argumentation de Kroll relative à la stabilité d'un système économique fondé sur le libre-échange repose sur l'existence de certaines conditions qui seraient nécessaires pour atteindre un tel objectif. Ainsi, à l'instar d'Ulysse qui su si bien se donner les moyens de résister aux charmes ainsi

qu'aux attraites des sirènes, les diplomates et hommes d'États contemporains devraient, pour Kroll, et au contraire de ceux de la fin du 19^e siècle, prendre toutes les mesures nécessaires (trois conditions identifiées) pour préserver un système économique international fondé sur le libre-échange et pour résister efficacement aux comportements prédateurs (p. 252) de certains États.

Sur un ton plus critique maintenant, et bien que l'auteur soit parfaitement conscient de cette situation et qu'il se justifie d'adopter une telle approche (p. 132), on pourra néanmoins lui reprocher de développer une représentation de la scène (économique) internationale qui néglige non seulement de prendre acte de l'ensemble des facteurs (qui se situent en amont) qui exercent sans conteste une influence importante sur la prise de décision mais qui tend à réduire le commerce international à la simple agrégation des économies nationales. Plus fondamentalement, Kroll présente ici une lecture très étroite des relations économiques internationales qui repose sur les seuls échanges de biens finis et marginalise de ce fait ce qui constitue l'originalité de la situation actuelle (circulation des biens intermédiaires, des capitaux, du travail). Qui plus est, la relation positive qu'établit Kroll entre libre-échange et croissance économique ainsi qu'entre réduction des tarifs douaniers et libre-échange n'est sans doute pas (du moins certainement plus aujourd'hui) aussi évidente qu'il le suggère. Dans la mesure où sa théorie défend des prétentions qui dépassent le seul contexte historique qu'il discute – Kroll introduit et clôt son livre par deux

chapitres (1 et 8) dans lesquels il discute de la situation actuelle en matière de coopération économique internationale –, sa lecture des relations économiques internationales et la représentation qu'il en donne nous semblent soulever quelques difficultés. Pensons simplement ici à l'ensemble de ces mesures néo-protectionnistes non tarifaires qui touchent les domaines monétaire, financier et même social ou encore à plusieurs de ces mesures non tarifaires domestiques qui devraient pouvoir entrer en ligne de compte. Enfin, l'auteur ignore volontairement l'importance que peuvent avoir les normes et les idées socialement partagées (lesquelles constituent une part importante de l'institution sociale qu'est le libre-échange) et ses fondements strictement individualistes soulèvent des problèmes communs à ce type d'approches et sur lesquels, parce qu'ils sont très largement discutés actuellement en relations internationales, il n'est pas utile de revenir ici.

Par-delà ces quelques remarques qui n'enlèvent rien à la qualité de l'ouvrage, Kroll jette un éclairage original (bien qu'orthodoxe et de nature strictement empiriste) sur la fonction éminemment stratégique des politiques commerciales d'un État et il contribue de cette façon à accroître la connaissance que nous avons des relations économiques internationales et du jeu des grandes puissances commerciales. Son ouvrage, qui s'adresse à un auditoire spécialisé et bien au fait des principaux débats en économie politique internationale, s'offre comme une proposition théorique sérieuse qui complète le panorama rationaliste composé par les

arguments néo-réalistes et néo-institutionnalistes. La lecture de *Closure in International Politics* est fortement recommandée pour quiconque est confronté (théoriquement, empiriquement ou pratiquement) aux nombreuses énigmes relatives aux sources de la coopération politique et économique internationale.

Jean-François THIBAUT

Département de science politique
Université d'Ottawa, Canada

Droit des minorités et des peuples autochtones.

ROULAND, N., S. PIERRE-CAPS et
J. POUMARÈDE, Paris, PUF, 1996, 584 p.

Ce livre consacré au droit des minorités et des peuples autochtones intéressera plus d'un lecteur au Canada. En effet, on y trouvera notamment plusieurs passages sur deux sujets toujours d'actualité au sein de la société canadienne : les peuples autochtones et le cas de la minorité francophone au Canada.

La première partie de l'ouvrage donne un aperçu historique du droit des minorités et des peuples autochtones. L'auteur de cette partie, Jacques Poumarède, a surtout insisté sur certaines périodes et quelques sociétés, ce qui permet au lecteur de mieux saisir les phénomènes d'exclusion ou de coexistence et les rapports d'égalité ou de domination entre les groupes majoritaires et minoritaires.

Les deuxième et troisième parties de l'ouvrage sont consacrées au droit des minorités et au droit des peuples autochtones tant au plan du droit international que du droit interne. Encore ici, Stéphane Pierré-

Caps et Norbert Rouland, les auteurs respectifs de ces deux parties, se sont surtout attardés à certaines situations plutôt que de verser dans le modèle encyclopédique. C'est ainsi que le professeur Rouland s'est plutôt concentré sur le droit des peuples autochtones des Amériques, principalement de l'Amérique du Nord.

Cet ouvrage constitue une intéressante synthèse sur le sujet. L'idée d'avoir fait un parallèle entre le droit des minorités et le droit des peuples autochtones rend l'ouvrage d'autant plus vivant qu'il place le lecteur au cœur d'un débat non encore résolu : les peuples autochtones font-ils partie d'une minorité ou constituent-ils des peuples susceptibles de s'auto-déterminer et capables, à la limite, de proclamer leur indépendance ?

Les auteurs font une critique de la situation française, que ce soit en regard de la reconnaissance du droit des minorités ou des peuples autochtones. Même si, pour le professeur Rouland, « l'obstination unitaire de la France ne la transforme pas en enfer des minorités et des autochtones » (p. 560), il indique que le droit à la différence n'appartient pas à l'héritage républicain même si à travers son histoire, la France a connu une longue tradition pluraliste qui a cependant fini par s'estomper avec l'affirmation de l'État jusqu'à sa consécration dans la Révolution française.

Si l'ouvrage s'étend assez longuement sur les aspects de droit international reliés au droit des minorités et des peuples autochtones, le lecteur le moins spécialisé trouvera que les références au droit des peuples autochtones sont de nature trop gé-